

Service verbalisateur

Centre Automatisé de
Constatation des Infractions
Routières

AVIS DE CONTRAVENTION
AU CODE DE LA ROUTE

Date de l'avis de contravention

02/09/2009
LS 33333 08170206 1

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation (carte grise) est établi au nom de STE NLE D ELECTRICITE ET DE THERMIQUE 0 a fait l'objet d'un contrôle automatisé ayant permis de constater la contravention figurant ci-dessous.

STE NLE D ELECTRICITE ET DE THERMIQUE 0 vous a désigné(e) comme étant le(la) conducteur(trice) au moment de l'infraction.

Pour payer l'amende ou contester, reportez-vous au dos.

Pour toute information complémentaire, appelez le 0811 10 20 30 (prix d'une communication locale), ou consultez le site internet www.securiteroutiere.gouv.fr

000554 101444 0002153

1/4

1077

C000004



M LE REPRESENTANT
SOC NATIONALE ELECTRICITE ET T
100 AV ALBERT 1ER
92503 RUEIL MALMAISON CEDEX

La présente contravention a été relevée le 29/08/2009 à 21:10 pour EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H infraction prévue et réprimée par l'article R.413-14 du code de la route.

VITESSE

Limitée à : Enregistrée à :

70 km/h 78 km/h

Retenue après application de la marge technique : 73 km/h

IMMATRICULATION

394FLR 92

Lieu de l'infraction

Commune : LES ESSARTS LE ROI
PK/PR : 024.460 Code postal : 78690
Voie : RN10
Sens : RAMBOUILLET VERS PARIS

GENRE-MARQUE-MODELE

VP
RENAULT LPR 20D15

Moyen de contrôle utilisé

Identifiant : 7397 Marque : Mesta Type : 210C Numéro : 01093
Vérifié le 15/10/2008 par DRIRE HN

PAYS

France

Agent verbalisateur

Agent : 120509, Service : GN

Perte de point(s) du permis de conduire

OUI

Montant de l'amende forfaitaire :

68 €

Si vous payez dans les 15 jours suivant la date d'envoi de l'avis de contravention (mentionnée en haut à droite du présent document), ce montant est ramené à : (ce délai est porté à 30 jours en cas de paiement par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal, ou auprès des guichets du Trésor Public), ou par timbre dématérialisé)

45 €

Si vous ne payez pas dans les 45 jours suivant la date d'envoi de l'avis de contravention (mentionnée en haut à droite du présent document), ce montant est majoré (*) et porté à :

180 €

*un avis de paiement de l'amende forfaitaire majorée vous sera adressé par le Trésor public (art.529-2 du code de procédure pénale) (ce délai est porté à 60 jours en cas de paiement par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal, ou auprès des guichets du Trésor Public), ou par timbre dématérialisé)

CARTE DE PAIEMENT

Si vous ne souhaitez payer ni par télépaiement ni par chèque, collez ci-dessous la partie à envoyer du timbre amende (pas de timbre fiscal)

Afin d'éviter toute erreur, si vous payez par timbre amende, veuillez ne pas effectuer d'autres règlements par chèque dans le même courrier

N° d'Avis de Contravention

3333 3081 7020 61

Clé

02



M LE REPRESENTANT
SOC NATIONALE ELECTRICITE ET T
100 AV ALBERT 1ER
92503 RUEIL MALMAISON CEDEX

4500

*

Veuillez détacher le talon ci-contre

Paiement : Voir instructions au dos

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

CENTRE D'ENCAISSEMENT
TSA 50701
35907 RENNES CEDEX 9